

## FORMATIONS LOGISTIQUES

### Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes – Catégories A.B

Objectifs	Être capable de conduire en sécurité une PEMP	
Contenu	Théorie	Pratique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre juridique : responsabilité pénale, autorisation</li> <li>• Catégories et technologie des PEMP</li> <li>• Utilisation en sécurité des PEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manœuvres diverses</li> <li>• Prise en compte de l'environnement de travail</li> <li>• Gestes de commandement</li> </ul>
Méthodes utilisées	Alternance des méthodes : <b>Expositive</b> pour les apports théoriques, <b>Interrogative</b> au regard des questionnements que le formateur propose aux apprenants, les échanges d'idées, de vécu et <b>Active</b> par les mises en situations professionnelles.	
Matériels utilisés	Mise à disposition d'engins adaptés à la formation et au public Mise en situation professionnelle : quai, palettiens, remorque, containers, palettes...	
Public et prérequis	Personnes bénéficiant d'un CDD, CDI Salariés en Projet de Transition Professionnel (PTP) Demandeur d'emploi A titre privé individuel Savoir lire, écrire, compter Avoir le permis de conduire B pour la catégorie B.	
Durée de la formation	Formation initiale : 2 jours soit 14h – Recyclage : 1 jour soit 7h <i>Adaptations possibles suivant public</i>	
Effectif	Minimum 3 personnes - Maximum 6 personnes par groupe	
Tarif net de taxe	Nous consulter	
Date et lieu de formation	Dates à déterminer au CFP Sainte Marie ou dans vos locaux	
Délai d'accès	6 mois	
Validation de la formation	Tests théoriques et pratiques selon la recommandation R486 de la CNAMTS Attestation de formation	
Les plus du CFP Sainte Marie	Une plateforme logistique de 600m <sup>2</sup>	
Législation	Recommandation R486 de la CNAMTS Décret n° 98-1084 du 02 décembre 1998 Art R 4323-55 du code du travail Art R 4323-56 du code du travail Circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999	
Numéros RS	Cat A : RS7000 ; Cat B : RS7001	
Contact	cfp@stemariechantonnay.com/02.51.46.85.32	
Accessibilité	Stationnement adapté Bâtiment accessible Entretien préalable avec le référent handicap.	

